

**Séance du Conseil de Ville
du 12 décembre 2022, à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 20 / 2022**

1. Communications de la Présidente du Conseil de Ville
2. Appel
3. Questions orales
4. Dépassement budgétaire de Fr. 220'000.- en 2022 pour l'octroi d'une subvention complémentaire destinée à la réalimentation des fonds propres de la Fondation Clair-Logis
5. Développement de la motion 5.12/22 - « Élections et votations communales des explications svp ! », PLR, M. Pascal Domont
6. Réponse au postulat 4.01/22 - « Sobriété et économie énergétique, développons des « coups de pouce verts », PS, M. Maël Bourquard
7. Réponse au postulat 4.02/22 - « Journée des sports à Delémont », PS, M. Laurent Crevoisier
8. Réponse à la motion 5.08/21 - « De l'énergie renouvelable par et pour les Jurassiens, également avec nos déchets verts », PS, Marc Ribeaud
9. Réponse à la motion 5.09/21 - « Chauffer les terrasses des restaurants de manière exceptionnelle, et avec une approche durable », PCSI, M. Alexandre Kaiser
10. Réponse à la question écrite 2.07/22 - « Quelle collaboration entre la Police locale et Police cantonale ? », PS, M. Laurent Crevoisier
11. Divers

1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE VILLE

Mme Gaëlle Frossard, présidente, souhaite la bienvenue à cette dixième et dernière séance de l'année. Elle communique la date et l'heure de la séance constitutive du prochain Conseil de Ville, le 16 janvier 2023 à 18h. Un courrier d'invitation sera envoyé prochainement. Mme Frossard félicite Mme Elisabeth Baume-Schneider pour son élection au Conseil fédéral et invite l'assemblée à l'applaudir.

2. APPEL

39 membres sont présent-e-s.

Conseil de Ville

Mme Gaëlle **Frossard**, présidente, M. Khelaf **Kerkour**, 1^{er} vice-président, M. Pascal **Domont**, 2^e vice-président, Mme Magali **Rohner**, scrutatrice, Mme Suzanne **Maitre-Schindelholz**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Ignace **Berret**, Marie **Blandino**, Jeanne **Boillat**, Pierre **Brulhart**, Pierre **Chételat**, Jérôme **Corbat**, Gaëtan **Farron**, Pierre-Alain **Fleury**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Jean-François **Gigon**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Florine **Jardin**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Agrès **Maeder**, Olivier **Montavon**, Vincent **Nicoulin**, Claude **Noirjean**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusé-e-s et remplacé-e-s

M. Laurent Crevoisier est remplacé par M. Maël **Bourquard**

M. Payman Khandouzi est remplacé par Mme Hevin **Cevik**

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**

Mme Pauline Rais est remplacée par Mme Zoé **Scrima**

Sont excusés

MM. Célien Milani, Grégoire Monin

Conseil communal

- Mme Jeanne **Beuret**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Catherine **Friedli**, secrétaire parlementaire
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Marc Ribeaud, PS, se souvient des dix millions de francs évoqués le mois dernier à cette tribune par M. Emmanuel Koller pour la réfection de la passerelle sur les voies CFF. Considérant ce coût élevé, il se demande si l'option du sous-voies ne pourrait pas être envisagée.

M. Emmanuel Koller rappelle que cette possibilité avait déjà été analysée lors de la votation sur le crédit d'étude. Plus récemment, l'examen des projets réalisés sur concours a permis de constater les avantages de la passerelle aérienne sur un sous-voies, en particulier une meilleure cohabitation entre piétons et cyclistes et un coût malgré tout moindre. Les sous-voies présentent en outre des risques d'inondations et provoquent un sentiment d'insécurité. Les résultats du concours seront présentés en janvier 2023 et une exposition publique ouverte pendant deux semaines.

Mme Gaëlle Frossard, présidente, rappelle que le temps de parole est d'une minute pour poser une question orale et de deux minutes pour y répondre.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, observe que le nouvel horaire des TUD propose de nettes améliorations d'un point de vue général. Il ne comprend cependant pas pourquoi la rue de l'Hôpital n'est plus desservie que dans le sens est-ouest et plus du tout en direction de la gare, alors que ce sont désormais six bus qui passent chaque heure devant l'Hôtel de Ville. Il questionne ces choix.

M. Emmanuel Koller explique la refonte des lignes 1 et 3 qui desservent la Vieille Ville. La ligne 1, Gare-Hôpital, passe par la rue de l'Hôpital en montant et par la rue du 23-Juin en descendant. La ligne 3, la navette électrique, relie la gare à la Vieille Ville via deux itinéraires différents. Entre 5h30 et 22h, la Vieille Ville est desservie toutes les 20 minutes, c'est même toutes les dix minutes entre 7h30 et 18h30, effectivement une réelle amélioration.

M. Jérôme Corbat est partiellement satisfait.

Mme Marie Blandino, PCSI, juge que l'introduction de la navette est une réussite. Elle regrette cependant que son horaire prenne fin à 18h, alors que les commerces sont encore ouverts, et apprécierait un prolongement de l'horaire jusqu'à 18h30, pour autant qu'il n'engendre pas une hausse sensible des frais.

M. Emmanuel Koller précise que la navette circule bel et bien de 7h30 à 18h30. Par ailleurs, les usagers de la ligne CFF Bienne-Bâle-Bienne ont désormais des bus assurés à chaque départ et arrivée de train.

Mme Marie Blandino est satisfaite.

M. Maël Bourquard, PS, demande quand le Conseil de Ville pourra se pencher sur le budget 2023 et si les salaires du personnel communal seront indexés en 2023, même sans budget.

M. Damien Chappuis, maire, exprime le souhait du Conseil communal de soumettre le budget à l'examen du Conseil de Ville à la séance de fin février. Quant au renchérissement, l'Exécutif l'a arrêté à 2,7% pour 2023, après discussion avec la Commission du personnel. L'avocat-conseil a confirmé que l'allocation peut être versée en l'absence de budget, pour autant qu'elle ne soit pas supérieure à l'augmentation de l'indice suisse des prix à la consommation. Elle sera donc versée.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, demande que le Conseil communal s'assure auprès des exploitants privés qu'un service optimal est proposé aux caisses des parkings de la ville. Des usagers ont récemment vécu des mésaventures dans le parking de La Poste, qui n'accepte ni *Postcard* ni monnaie.

M. Emmanuel Koller confirme que le propriétaire sera contacté afin d'éviter que des utilisateurs restent bloqués dans ce parking parce que leur moyen de paiement est refusé.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, regrette que l'éclairage de Noël se réduise cette année à l'Hôtel de Ville, au Château et au sapin de la place des Catalans. L'éclairage traditionnel équivalant à la consommation annuelle de deux ménages, il aimerait connaître les raisons qui ont poussé le Conseil communal à en priver ceux qui sont sensibles à cette touche de gaieté.

Mme Murielle Macchi-Berdar confirme la faible consommation, environ 7'000 kWh, de l'éclairage de Noël habituel. Mais c'est surtout la symbolique du message qui a primé cette année en plus d'un problème de ressources humaines, car plusieurs employés sont accidentés. 550 heures de travail sont nécessaires à la pose de l'éclairage de Noël, et il aurait fallu engager à l'extérieur, alors que tous les électriciens travaillent à flux tendu. Pour ces deux raisons, l'éclairage cette année est effectivement restreint.

M. Pierre Chételat est satisfait.

4. **DÉPASSEMENT BUDGÉTAIRE DE FR. 220'000.- EN 2022 POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DESTINÉE À LA RÉALIMENTATION DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION CLAIR-LOGIS**

Mme Jeanne Beuret explique qu'un nouveau terme a dû être inventé pour ce dépassement budgétaire, celui de la subvention complémentaire. Les 220'000 francs demandés doivent permettre à la fondation de rouvrir ses portes au printemps 2023. Le Conseil de fondation se compose aujourd'hui de sept membres qui représentent autant de compétences : Mme Maëlle Wenger, du Service cantonal de la santé, juriste ; M.-Jean-Baptiste Beuret pour la gestion financière ; Mme Jeanne Beuret, présidente ; Mme Corinne Gagnebin, responsable de l'agence communale AVS et spécialiste assurances sociales ; M. Philippe Geissbühler, médecin-conseil ; Mme Rogelaine Jardin, de l'AVIVO, pour la défense des intérêts des personnes âgées ; M. Gérard Bonvallat, de Pro Senecture, pour la gestion stratégique d'une institution. Le RIO-Jura indique que les 40 lits d'attente à Porrentruy sont remplis et que ce sont 80 personnes qui s'intéressent à une place dans le futur Clair-Logis, qui pourra accueillir 39 résidents. Par ailleurs, trois des neuf appartements protégés sont déjà réservés et l'intérêt est là pour les six autres appartements. Les Commissions des affaires sociales et du logement préavisent favorablement le message et la CGVC a récemment reçu une information détaillée sur la situation de la fondation.

Mme Laurence Studer, UDC, confirme que la CGVC suit ce dossier et tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années. Ce soir, le Conseil de Ville n'a guère le choix, s'il n'accepte pas la rallonge, c'est la faillite. Mme Studer en veut à Tertianum SA, avec qui la Commune a passé des contrats sans avoir les armes pour se battre et qui est responsable selon elle de la situation dans laquelle se trouve l'institution. Elle prédit d'autres demandes de rallonges en 2023 pour le redémarrage.

M. Pierre Chételat, PLR, demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : le dépassement de temps de parole est accepté.

M. Pierre Chételat, PLR, trouve que cette institution a dû trop souvent être réalimentée et se demande si la Commune a les moyens de sa politique des aînés. Il s'agit ici d'un home qui souffre de mauvaise gestion chronique. Clair-Logis doit être une opération blanche, avec à moyen terme constitution de réserves pour passer d'éventuels caps difficiles sans demander des financements à la Commune. Ce qui aurait déjà dû être le cas il y a plusieurs années, lorsque le bâtiment est soudainement devenu « obsolète ». Si les rentrées avaient correspondu au prix réel de revient de l'établissement, les investissements nécessaires auraient pu être réalisés pour éviter cet état de fait, Clair-Logis aurait pu financer ses travaux sans l'aide communale. L'histoire ne peut être réécrite, mais il faut tout mettre en œuvre pour qu'une telle situation ne se répète pas. Le PLR ne laissera pas Clair-Logis partir en faillite, mais refusera de le renflouer sans cesse. Or, M. Chételat voit déjà poindre la demande de rallonge 2023, à laquelle s'en ajoutera une deuxième pour la latence des rentrées. Il se demande si, à tout additionner, ce n'est pas le corps électoral qui devrait être consulté plutôt que le Conseil de Ville et redit que cette institution doit être pérenne et garantir ses rentrées pour assumer correctement ses tâches. Pour le dépassement budgétaire de ce soir, le PLR refuse le message tel que présenté et propose un prêt sous forme postposée, qui permettra à terme de récupérer l'argent mais

également de ne pas le réclamer en cas de problème. Il juge cette façon de faire élégante et rassurante pour les instituts financiers auxquels Clair-Logis fera appel pour relancer l'établissement.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, regrette de se trouver le dos au mur et pense, au vu de la mauvaise gestion pratiquée jusqu'à présent, que la subvention complémentaire demandée ce soir est un emplâtre sur une jambe de bois. Car trois problèmes subsistent, dont la résolution passera vraisemblablement encore par l'engagement des deniers communaux : la couverture d'une probable situation de surendettement à fin 2023, le financement du fonds de roulement, la garantie de loyer. Le groupe PDC-JDC ne refusera pas le crédit mais exige un nouveau rapport sous trois mois, qui qualifie les éléments manquants aux points développés par M. Kerkour, ainsi qu'un business plan « réaliste ».

Mme Annie Schneider, PS, rappelle que les exercices 2020 et 2021 ont affiché des pertes et qu'il en va de même en 2022. Pour pallier la gestion lacunaire de la période de transition à l'EMS La Sorne, la fondation a dû puiser dans ses fonds propres, mais cela ne suffit pas pour assurer un équilibre financier. Sans mesure de correction, Clair-Logis sera en situation de surendettement à la fin de cette année. Le budget 2023 est encore déficitaire car les résidents ne seront accueillis qu'à partir du mois de juillet. De nombreuses inconnues existent aussi quant au retour des résidents et des employés. Il s'agit pour l'heure d'assurer la survie de Clair-Logis, mais Mme Schneider est d'avis que, par la suite, le bâtiment devrait revenir en mains publiques, car le partenariat privé/public envisagé est à l'avantage du privé. Le Conseil de Ville a d'ailleurs accepté en 2020 une motion en ce sens. Le PS accepte l'octroi de la subvention complémentaire.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, relaie l'insatisfaction de son groupe face à cette dépense supplémentaire, assimilable à un « cadeau de Noël ». Elle regrette que cet argent ne puisse pas aller à d'autres projets en faveur des personnes âgées et relève que la politique envers les aînés n'est pas le point fort de la Commune. Elle regrette encore que des dispositions n'aient pas été prises dès la situation déficitaire des comptes 2021 connue. Bien que franchement inquiet de cette nouvelle dégradation de la situation en dépit de l'aide déjà apportée, le PCSI acceptera du bout des lèvres la subvention complémentaire, afin d'éviter une faillite. Mme Maitre-Schindelholz observe que les homes médicalisés sont de la responsabilité du Canton et se demande s'il revient bien à une commune de payer pour ces infrastructures. Le PCSI demande beaucoup de vigilance au Conseil de fondation, et voit une lueur d'espoir dans la refondation solide dudit conseil. Le groupe laisse la liberté de vote sur cet objet.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, juge opportun de se focaliser sur la nécessité de fournir au projet les ressources utiles pour qu'il puisse être mené à bien. Son groupe soutient la demande du Conseil communal.

Mme Jeanne Beuret demande que l'on reste concentré sur l'exercice 2022, mais convient que la Commune sera sollicitée en 2023, à tout le moins pour une garantie. Le business plan mise toutefois sur un retour à la rentabilité en 2024. À Mme Maitre-Schindelholz, elle précise que ce n'est qu'en mai 2022 que le Conseil de fondation a pris connaissance du rapport financier de la société Fidag SA sur les comptes 2021. À cette époque, le conseil était concentré sur le recrutement d'une directrice et ce n'est qu'en septembre qu'il s'est attelé à la problématique de surendettement. Elle reconnaît que des erreurs ont été commises dans les négociations avec Tertianum. Tertianum avait intérêt à ce que Clair-Logis joue les agences intérimaires, et « on a oublié de prendre un petit peu du bénéfice et on se retrouve à payer les charges sociales de nos employés ». Mme Beuret ne souhaite pas pointer quiconque du doigt et remercie les groupes d'accepter l'entrée en matière.

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle sa proposition de transformer la subvention en prêt postposé. Il observe que Tertianum n'a pas été le grand méchant dans cet intérim, c'est la Commune qui a été un peu « beubeu », qui n'a pas eu ce réflexe de se dire « on doit gagner, on doit demander ce qu'il faut ». Les employés de Clair-Logis sont mieux payés que ceux de Tertianum et tant mieux pour eux, mais c'est à la Commune qu'il revient de mettre la différence. Les résidents de La Sorne ne paient pas le même loyer à Tertianum qu'à Clair-Logis, et c'est Clair-Logis qui a mis la différence.

Mme Laurence Studer, UDC, rejoint la proposition du PLR et apprécie d'entendre Mme Beuret dire qu'il y a eu des erreurs. La CGVC a signalé ces erreurs, plusieurs fois. Les membres de la commission ont suivi ce dossier, ils savent de quoi ils parlent. « On s'est fait avoir », conclut-elle, tout en souhaitant que les homes en général, et celui-ci en particulier, restent en mains publiques, car les privés qui s'y intéressent « sont des requins » et le font pour le profit.

Mme Jeanne Beuret cite l'entreprise Fidag SA, qui a conclu que seule la rubrique proposée ce soir est envisageable. Le Conseil communal ne souhaite pas de remboursement.

DÉCISION : la proposition de M. Pierre Chételat de modifier l'art. 1 de l'arrêté comme suit : « Le prêt de la Municipalité postposé en 2022 pour un montant de Fr. 220'000.- pour une durée

indéterminée destiné à la réalimentation des fonds propres de la Fondation Clair-Logis est accepté » obtient 13 voix contre 26 voix en faveur de la proposition du Conseil communal.

DÉCISION : le dépassement budgétaire de Fr. 220'000.- en 2022 pour l'octroi d'une subvention complémentaire destinée à la réalimentation des fonds propres de la Fondation Clair-Logis est accepté par 34 voix contre 5.

5. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/22 - « ÉLECTIONS ET VOTATIONS COMMUNALES DES EXPLICATIONS SVP ! », PLR, M. PASCAL DOMONT

M. Pascal Domont, PLR, remercie le Conseil communal pour son préavis positif. Il se réfère à une soirée d'information pratique donnée par son collègue de parti Christophe Günter avant les élections communales de cet automne ; l'organisation d'un vote fictif avait permis de se rendre compte de la méconnaissance des règles de base du scrutin proportionnel et du manque d'informations contenues dans le matériel de vote à disposition. M. Domont demande une rédaction accessible à tout le monde, des phrases courtes et simples, sur le modèle du français facile. Il relève que le Conseil communal a déjà contacté le Délégué aux affaires communales qui a accueilli positivement cette proposition. Toutes les communes sont concernées par cette problématique.

DÉCISION : la motion 5.12/22 - « Élections et votations communales des explications svp ! », PLR, M. Pascal Domont, est acceptée par 39 voix.

6. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/22 - « SOBRIÉTÉ ET ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE, DÉVELOPPONS DES « COUPS DE POUCE VERTS », PS, M. MAËL BOURQUARD

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, et son groupe trouvent la réponse du Conseil communal à ce postulat socialiste insatisfaisante, car elle laisse entendre que tout est entrepris en faveur de la sobriété, alors qu'une coordination transversale semble nécessaire dans le cadre de ces mesures, en lien avec le plan climat. L'action des SID en matière d'économies d'énergie est effective, mais il reste beaucoup à faire pour intégrer la réflexion dans d'autres domaines. Mme Schindelholz ne voulait pas manquer cette occasion de le rappeler.

7. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/22 - « JOURNÉE DES SPORTS À DELÉMONT », PS, M. LAURENT CREVOISIER

Ce point est reporté.

8. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/21 - « DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE PAR ET POUR LES JURASSIENS, ÉGALEMENT AVEC NOS DÉCHETS VERTS », PS, MARC RIBEAUD

L'ouverture de la discussion n'est pas demandée.

9. RÉPONSE À LA MOTION 5.09/21 - « CHAUFFER LES TERRASSES DES RESTAURANTS DE MANIÈRE EXCEPTIONNELLE, ET AVEC UNE APPROCHE DURABLE », PCSI, M. ALEXANDRE KAISER

L'ouverture de la discussion n'est pas demandée.

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/22 - « QUELLE COLLABORATION ENTRE LA POLICE LOCALE ET POLICE CANTONALE ? », PS, M. LAURENT CREVOISIER

Ce point est reporté.

11. DIVERS

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, salue l'engagement politique et les qualités humaines de Mme Jeanne Beuret et rappelle ses réalisations à la tête du Département qu'elle quittera à la fin de l'année. Elle lui remet une petite attention.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, adresse ses remerciements aux membres du Bureau, Bureau où l'ambiance a toujours été excellente, et à Mme Gaëlle Frossard pour son année de présidence. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses diverses fonctions politiques.

M. Jude Schindelholz, PS, juge que Mme Gaëlle Frossard a parfaitement rempli sa mission et mené les débats avec bonne humeur, pragmatisme et respect, dans une année électorale pas forcément simple. Il adresse ses remerciements aux conseillères et conseillers de Ville qui se sont investis pendant la législature, à Mmes Edith Cuttat Gyger, chancelière, et Fabienne Beuret, vice-chancelière, qui prennent leur retraite. Un présent est remis à Mme Gaëlle Frossard.

Mme Gaëlle Frossard, présidente : « J'ai reçu une consigne, je dois ouvrir le cadeau pour vous le montrer, c'est la caricature que Pitch Comment a faite de moi dans *La Torche* après ma réaction aux propos d'un promoteur immobilier en conférence de presse. Merci beaucoup. Chers collègues, je vais faire un discours sans texte parce que je ne sais pas où il est, je crois que je me rappelle de ce que je voulais dire et Jude en a déjà dit une bonne partie. C'est l'heure du bilan et je crois cette année de présidence s'est déroulée assez comme je l'avais évoqué à la tribune il y a une année. Pas toujours tout juste, quelques couacs, un peu d'incertitude mais toujours un climat assez posé, serein, respectueux et la plupart du temps détendu. Vous m'avez pas mal facilité la tâche parce que vous n'avez pas été trop compliqués. À part quelques dépassements de temps de parole, je n'ai pas eu grand-chose à gérer dans les débats. Même Pierre Chételat a fait ses propositions par écrit et Pierre Brulhart n'a pas déposé tout un tas de motions d'ordre, donc franchement ce n'était pas si difficile à gérer. On a quand même travaillé au Bureau, on a dû s'improviser RH pour trouver la remplaçante de Mme Maggay, on a dû réagir aux propos désagréables d'un promoteur, réaction qui m'a valu la caricature reçue ce soir et qui me fait vraiment plaisir. En dehors des séances, c'était chouette parce que contrairement à mes prédécesseurs, j'ai pu apprécier le volet « première citoyenne en représentation ». J'ai pu honorer plusieurs manifestations, le 1^{er} août, la Fête du Peuple, la tournée des fermes de la Bourgeoisie, le tournage de la série des Indociles. C'était vraiment riche en rencontres, en découvertes, donc je suis vraiment contente d'avoir pu profiter de ce volet-là de la fonction de présidente. J'ai un seul regret, je sais qu'il est partagé en tout cas par Pierre Brulhart, c'est que je n'ai rien organisé de récréatif. Je vous avais dit que je le ferais pour qu'on se rencontre en dehors de ces murs. Et comme on s'est fait traiter de joueurs de cartes alors qu'on n'a même pas fait de jass, c'est un peu frustrant, donc j'encourage vivement le prochain Bureau à faire mieux que moi. En parlant de prochain Bureau, j'adresse déjà mes meilleurs vœux à Khelaf Kerkour pour sa future année de présidence, même s'il n'est pas encore formellement élu. Ce sera une année avec pas mal de changement au niveau de l'organisation de la Chancellerie, des départs, une nouvelle organisation, une nouvelle législature. J'aimerais encore remercier l'ensemble du Bureau pour sa participation active aux séances mais aussi le personnel administratif, Mmes Maggay et Beuret qui sont absentes ce soir, Mme Friedli qui nous a rejoints il y a peu, et particulièrement Edith, Mme la Chancelière. Chère Edith, merci tout particulièrement pour ton soutien, ton aide à la préparation des séances, qui est vraiment précieuse, ton écoute et ta disponibilité. Je sais que tu n'es encore pas tout à fait à la retraite mais c'est quand même ta dernière séance avec nous donc je te souhaite déjà une belle retraite, bien méritée et une bonne fin de mandat ici à l'administration. Je félicite encore et remercie tout le monde, à celles et ceux qu'on ne verra plus l'année prochaine je souhaite une bonne suite. Je me réjouis de retrouver ma place parce que j'ai un peu l'ennui là-haut. Voilà, formellement il me reste à clore la séance ».

Aucune intervention n'est déposée

La séance est levée à 19h30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente : La secrétaire parlementaire :

Gaëlle Frossard Catherine Friedli